

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECLARATION N° 62/669 du 19/01/1982
retirant les dispositions du décret
n° 80/592/MTJ/DGTFP/DFP du 17.12.1980
portant intégration et nomination de
Monsieur GUEMBO Laurent dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers
-SAF- (Administration Générale)

VISAS:

VISAS:

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/ FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des ca-
dres des catégories A des services administratifs et financiers SAF;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
générations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;
(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses annexes 7§8;
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/229 du 10.6.74 portant attribution de certains
avantages aux Economistes et Statisticiens et les diplômés des Gran-
des Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 63/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres
(/u le rectificatif N° 81-016 du 26.01.81 au Décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le Décret N° 81-017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des
MEMBRES du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/592/MTJ-DGTFP/DFP du 17.12.80 portant
intégration et nomination de Monsieur GUEMBO Laurent dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des services administratifs et financiers
SAF (Administration Générale)
(/u le dossier de l'intéressé;

D E C R E T E

.../...

ARTICLE 1er : Sont et demeurent retirées les dispositions du décret n° 80/592/TJ.DGTFP.DFP du 17.12.1980 portant intégration et nomination de Monsieur GUEMBO Laurent, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale).

ARTICLE 2 : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 et 74/229 des 29.12.1962 et 10.6.1974, susvisés, Monsieur GUEMBO Laurent, né le 24.6.1953 à Loutété, titulaire de la Licence Es-Sciences Financières et Commerciales, obtenue à l'Université d'Alger (République Algérienne Démocratique et Populaire), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.F. - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRZAVILLE, le 19 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Commerce,

ELENGA-NGAPORO.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/ST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MINI COMMERCE	1
S.G. COMMERCE	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/DC	2/-